



## Mon chef peut-il m'utiliser comme mandaille?

Par **PaulKersey**, le **08/02/2018** à **13:43**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire communal et depuis maintenant environs un an mon supérieur hiérarchique direct m'ordonne chaque semaine d'aller chercher les tickets repas de l'ensemble du personnel de son service (dont je fait partie) à la caisse communale, en as-t-il le droit?

Je pose la question car à mes yeux je ne pense pas que cela soit légal puisqu'il ordonne à un de ses employés d'effectuer un travail qui relève, selon moi, du domaine du privé, c'est un peu comme si j'allais faire les courses pour mes collègue au XXXXXXXX! [fluo]modération: pas de nom d'enseigne...[/fluo]

Qui plus est l'attribution de cette tâche a été faite de manière totalement subjective (je ne suis pas le moins gradé ni le moins ancien).

Je voudrais savoir si je peux refuser d'effectuer ce travail?

Pour précision j'indique que je n'achète jamais de tickets repas pour moi-même.

Merci d'avance de vos bons conseils.

Par **morobar**, le **08/02/2018** à **16:48**

Bonjour,

Cela paraît parfaitement légal, et ne relevant pas du domaine privé, les TK n'appartiennent pas au chef en question.

Puisque vous pensez le contraire, vous n'avez qu'à refuser et assumer les suites éventuelles de l'insubordination.

AU fait quelle est donc la signification du titre de votre question, "comme mandaille" ?

Par **PaulKersey**, le **09/02/2018** à **11:39**

mandaille est un synonyme d'esclave

Par **morobar**, le **10/02/2018** à **09:58**

Après recherches, mandaille n'est pas synonymes d'esclave, mais de serviteur, d'hommes à tout faire.

L'esclave est gratuit, le mandaille payant ou payé.

Actuellement un bon mandaille, sous le nom de concierge à tout faire, gagne des milliers d'euro en commissions.

Pour revenir au sujet, il semble que tout subordonné soit le mandaille d'un chef, puisqu'il est payé pour obéir aux ordres de sa hiérarchie.